





Conseil Portuaire du jeudi 26 octobre 2017 Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 26 octobre à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents:

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire, Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire, Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,

Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,

Colette TALMON, Jean-Jacques MERIAUD représentant les associations,

Jean-François GARENNE représentant les professionnels.

Absents excusés :

Bernard BARBIER représentant les associations, Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

I. Bilan de la saison 2017 II. Prévision des travaux 2017/2018 III. Tarifs 2018 IV. Mise à jour du plan de réception des déchets V. Questions diverses

Avant que les sujets à l'ordre du jour ne soient abordés, Monsieur Biteau demande à Monsieur Le Maire l'autorisation d'évoquer deux points concernant le fonctionnement du conseil portuaire.

- Il précise que l'attribution d'office, d'un suppléant à un titulaire des représentants des usagers du port, n'est pas conforme au mode d'élection puisque celui-ci ne s'effectue pas par binômes. Il n'est pas non plus légitime dès lors qu'un suppléant ayant moins de voix que ses collègues puisse devenir titulaire.

Il suggère que les suppléants soient convoqués dans l'ordre obtenu lors de l'élection. Dans le cas présent, en premier Monsieur Delidais, en second Monsieur Olivier, en troisième Mr Trouillet.

- Il demande que le compte-rendu du conseil portuaire soit envoyé par voie postale aux personnes ayant assisté à la séance, ce qui ne se fait plus systématiquement. Il fait remarquer que c'est une marque d'égard envers les membres du conseil et que le compte-rendu est un document de travail pour ceux-ci.

Monsieur Le Maire accepte les remarques et demande qu'elles soient appliquées.

1- Bilan saison 2017

- a- Contrats annuels et amodiataires au 01/10/2017
- Contrats amodiataires :

Plus aucun contrat amodiataire en cours.

• Contrats annuels (y compris les suspensions de contrat):

Catégorie A : - de 6m
Catégorie B : 6m à 6.49m
Catégorie C : 6.50m à 6.99m
Catégorie D : 7m à 7.49m
Catégorie E : 7.50m à 7.99m
Catégorie F : 8m à 8.49m
Catégorie G : 8.50m à 8.99m
Catégorie Catégorie M : 13m à 13.99m
Catégorie Catégorie N : + de 14m

	Α	В	С	D	Е	F	G	Н		J	K	L	M	N	Total
Monocoque	99	129	126	68	36	47	44	23	24	33	14	7	6	4	660
Multicoque									3	2	4	1		1	11

• Suspensions de contrat :

	Α	В	С	D	Е	F	G	Н	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	1	2	1	3	4	3	3		1	1		2			21
Multicoque									1						1

• Résiliations :

	Α	В	С	D	Е	F	G	Н	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	4	8	5	3	3	1	1	1	1	5		1			33
Multicoque															

• Liste d'attente :

Nombre d'inscriptions du 01/01/2017 au 01/10/2017 :

Α	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
10	26	7	8	4	6	7	1	69

Au 01/10/2017, la liste globale compte :

Α	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
26	150	71	43	16	28	38	3	375

^{+ 34} inscriptions pour changement de navire ou de d'emplacement.

Monsieur Mouclier rappelle le règlement de la liste d'attente :

« En cas de refus de la proposition, le demandeur conserve tout de même sa date d'inscription et donc son rang sur la liste d'attente. Un délai minimum d'une année sera appliqué avant que le port ne lui fasse une seconde proposition, sous condition d'un emplacement disponible. Le demandeur sera radié de la liste au bout de deux refus. Il pourra se réinscrire sous réserve de payer les droits de 50€.»

Dans de nombreux cas, les personnes inscrites sur la liste d'attente sont amenées à refuser la proposition de place à l'année qui leur a été faite. De ce fait, dans certaines catégories, notamment la liste des 9m à 9.99m, le délai d'attente est à ce jour très court.

Certaines personnes, ayant refusé à deux reprises une proposition de place, ont également été radiées de cette liste d'attente.

Monsieur Charlet fait remarquer une progression importante pour des unités de plus de 10 mètres.

b- Escales, Mouillages, Chiffre d'affaires, Laverie et produits divers

- Escales (escales facturées du 1^{er} janvier au 30 septembre):

	Nombre de séjours 2016	6 séjours 2017 <i>n</i>		Nombre de nuitées 2016	Nombre de 2017	
Janvier	4	4		4	4	
Février	1	10		3	10	
Mars	25	33		56	43	
Avril	132	246		234	415	
Mai	389	396	+ 1.80%	646	693	+ 7.27%
Juin	508	605	+ 19.09%	1027	1224	+ 19.18%
Juillet	934	706	-24.41%	1980	1512	- 23.63%
Août	1049	964	-8.10%	2076	1913	- 7.85%
Septembre	431	304	-29.46%	692	538	- 22.25%
TOTAL	3473	3268	-5.90%	6718	6352	- 5.44%

- Monsieur Mouclier souligne que le Port de Saint-Denis a connu une forte fréquentation au mois de juin.

Il y a eu un pic de fréquentation au 14 juillet avec 100 bateaux en escale. Celle-ci s'est par la suite effondrée sur la deuxième quinzaine de juillet (certaines journées, à peine 30 bateaux en escale par jour).

Dans le cadre de la 3^{ème} nuit offerte pour tout séjour d'une durée minimum de 3 nuits consécutives, le port a offert 898 nuitées.

- Monsieur Mouclier rajoute que, désormais, de nombreux ports avoisinants le port de Saint-Denis (Le Douhet / Boyardville / La Rochelle / Rochefort / Royan...) adhèrent au réseau « Passeport Escales ». Ce qui n'est pas le cas, à œ jour, du Port de Saint-Denis d'Oléron.

Le Passeport Escales en quelques mots...:

Lorsque les plaisanciers naviguent, ils libèrent leurs places. Plus ils naviguent, plus il y a de places libres. L'objectif du Passeport Escales est d'inciter les plaisanciers à naviguer en leur offrant des nuitées d'escales. L'obligation du plaisancier est de déclarer ses absences au préalable.

Pour pouvoir bénéficier de la carte « Passeport Escales », le port d'attache doit adhérer à ce réseau. Le plaisancier, qui en possède une, pourra donc bénéficier de nuitées d'escales gratuites, qui seront payées par la suite par son port d'attache.

Les avantages et les services du Passeport Escales sont liés aux conditions du port d'attache : durée de validité, nombre de nuitées gratuites possibles par port...

Monsieur Mouclier précise que de nombreux ports de l'APPA (Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique) adhèrent déjà à ce réseau.

Monsieur Garenne ajoute que de plus en plus de port en font partie, et qu'il serait judicieux d'étudier la faisabilité et l'intérêt de cette opération.

- Mouillages :

Nombre de corps-morts loués :

	2016	2017	Nombre de corps-
			morts en totalité
Les Alises	17	18	18
Les Huttes A	18	17	19
Les Huttes B	7	6	7
Soubregeon	3	4	4

Petit rappel: Chaque année, le port paie une redevance versée à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), calculée en fonction du nombre de corps-morts mis en place. L'occupation des corps-morts diminuant progressivement d'année en année, il a donc été décidé, avant la saison 2017, d'en retirer un certain nombre : 10 au mouillage des Huttes, 15 aux Alises, 11 à Soubregeon.

Les 36 corps-morts retirés ont permis une économie de 2808€ (36 x 78€).

Malgré cette diminution du nombre de corps-morts, aucune demande n'a été refusée.

- Chiffre d'affaires – Régie stationnement (arrêté au 30/09/2017) :

	-	_	-	_
	2016 (TTC)	2017 (TTC)	2017 (HT)	Evolution
Escales	137 064,04 €	138 601,79 €	115 501,49 €	1,12%
Hebdo/Mensuels	140 963,21 €	132 881,36 €	110 734,47 €	-5,73%
Mouillages	9 086,89 €	10 025,85 €	8 354,88 €	10,33%
Zone Technique	5 539,79 €	4 184,68 €	3 487,23 €	-24,46%
Parking à terre	12 140,99 €	10 218,77 €	8 515,64 €	-15,83%
Forfaits hiver	9 388,18 €	5 438,36 €	4 531,97 €	-42,07%
Cale de mise à l'eau	2 167,55 €	1 565,85 €	1 304,88 €	-27,76%
Cale de mise à l'eau - Forfaits 5				
passages	4 963,70 €	6 010,85 €	5 009,04 €	21,10%
Cale de mise à l'eau Jet Ski	1 061,75 €	602,40 €	502,00 €	-43,26%
Cale de mise à l'eau Jet Ski -				
Forfaits 5 passages	339,90 €	1 092,00 €	910,00 €	221,27%
Cale de mise à l'eau - Forfaits				
annuel	2 350,00 €	2 136,15 €	1 780,13 €	-9,10%
Cale - Forfaits annuels prof.	1 876,00 €	1 421,10 €	1 184,25 €	-24,25%
Frais inscription liste d'attente	2 500,00 €	3 450,00 €	2 875,00 €	38,00%
Frais de gestion - Suspension	400,00 €	200,00 €	166,67 €	-50,00%
Remorquages	216,00 €	312,00 €	260,00 €	44,44%
Badges abonnés	350,00 €	380,00 €	316,67 €	8,57%
TOTAL	330 408,00 €	318 521,16 €	265 434,30 €	-3,60%

Durant la saison 2017, 14 demandes d'emplacement au port n'ont pas été satisfaites sur le mois d'août (d'une durée d'une à 3 semaines) ; 12 de ces demandes pour des bateaux de 6 à 6.99m et 2 pour des bateaux de moins de 6m.

Monsieur Biteau souligne que la cale de mise à l'eau est de plus en plus utilisée : 11407.25€ TTC en 2017, contre 10882.90€ TTC en 2016.

Il propose d'alléger la grille tarifaire de ce service composée, à ce jour, de 14 tarifs différents définis en fonction de la taille du bateau et du type de forfait choisi.

Ce sujet sera étudié ultérieurement et proposé au conseil portuaire de printemps.

- Laverie et produits divers (arrêté au 15/10/2017) :

Laverie : **6421.00€ TTC**

Produits divers (photocopies + vente de produits biologiques et écologiques : gel douche, shampoing, liquide vaisselle, produits multi-usages...) : 474.40€ TTC

c- Libération d'emplacements 2017

Comme les années passées, les plaisanciers, qui le souhaitaient, ont pu libérer leur emplacement et faire sortir leur bateau pour le stocker sur le parking à terre du port ou sur un emplacement de leur choix.

La durée minimum de cette sortie d'eau était jusqu'à présent de 6 semaines consécutives entre le 1^{er} juillet et le 31 août, ou de 2 mois consécutifs entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Suite à une décision du conseil municipal du 17 mai 2017, une 3ème période de libération rentre désormais dans le cadre de cette convention : 3 mois (consécutifs ou non) entre le 1er juin et le 30 septembre, dont 30 nuitées impératives entre le 1er juillet et le 31 août.

Une aide forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et de

stockage du navire, ainsi que la rétrocession pour la location de la place libérée leur seront versées en fin d'année.

23 plaisanciers ont signé cette convention de libération d'emplacement. En 2016, **27** plaisanciers avaient signé cette convention.

d- Manifestations

- « La Loupiote »



Du 7 au 12 juillet 2017, le port de Saint-Denis a reçu le voilier « La Loupiote » dont l'équipage présentait 2 Spectacles/jour.

Représentation gratuite avec participation au chapeau.

Sloop de 11.40m de long et de 3.73m de large – Tirant d'eau de 1.80m – Tirant d'air de 16m.

- « Rassemblement de vieux gréements »



La nuit du 27 au 28 août 2017, le port a reçu un rassemblement de vieux gréements organisé par le FIP (Fleuves Iles et Pertuis). Les navires sont arrivés au port vers 19h00.

Une sardinade (ouverte à tous) a été

organisée le soir.

Diverses associations de Saint-Denis ont participé au bon déroulement de cette manifestation (APPSD, APA, ACAAD, Chassiron FM, YCO, Foyer Rural).



Un petit village a été mis en place à cette occasion avec diverses expositions: IODDE / FIP / AREPMAREF (association de recherche et d'étude du patrimoine maritime et fluvial) / atelier matelotage.

Monsieur Garenne, qui est également président du PNCM, en profite pour remercier l'ensemble du personnel de la capitainerie, la municipalité ainsi que l'ensemble des associations qui ont participé à cette manifestation.

Il en profite pour préciser qu'il sera bon de réfléchir au déroulement de cette manifestation qui pourrait avoir lieu dans 2 ans à la même occasion que les 30 ans du port, les 60 ans de l'YCO, et les 100 ans du voilier « LOLA ».

- « Midi en France »



Monsieur Le Maire ajoute que la commune de Saint-Denis a accueilli l'émission « Midi en France » du 12 au 15 juin 2017.

Le plateau a été monté sur la jetée Sud du port, à côté du parking à bateaux de l'YCO.

Cette manifestation, accompagnée d'une magnifique météo, a été un véritable succès.

Monsieur Le Maire en profite pour remercier les associations dionysiennes pour leur participation à toutes ces manifestations communales.

2- Prévision travaux 2017/2018

Nouveautés 2017



- Récupérateur de coquilles d'huîtres, moules...

Après la mise en place d'un composteur durant la saison 2016, un bac récupérateur de coquilles d'huîtres, moules, bulots... a été installé juste à côté, entre les pannes A et B.

Ces coquilles sont par la suite récupérées par « Oléron Déchets », broyées, puis servent aux compléments à l'alimentation animale et à l'amendement calcique des sols agricoles.

- Engagement « Echo-gestes Aquitaine »

Le port de Saint-Denis a signé une convention avec l'association IODDE / CPIE Marennes-Oléron (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) : campagne « Echo-gestes ». L'objectif de cette campagne est de promouvoir, auprès des usagers de la mer, les gestes pratiques et écologiques nécessaires à la préservation du littoral à l'échelle de la façade atlantique Aquitaine. Il s'agit de créer un réseau de professionnels relais, qui s'engagent à promouvoir la modification des comportements, afin de limiter l'impact du nautisme sur la qualité de l'eau et la biodiversité marine.

Les 5 objectifs de cette campagne :

1. Diffusion de la campagne « Echo-Gestes Aquitaine ».

En tant que structure engagée, le port doit communiquer et être porteur du message de la campagne en distribuant la brochure d'information « *Echo-Gestes_Vers une plaisance sans impact* ».

- 2. Edition de nouveaux visuels pédagogiques sur l'aire de carénage/zone de déchetterie. Afin d'assurer un meilleur respect des consignes de tri sur l'aire de carénage, le CPIE Marennes-Oléron en partenariat avec la direction du port, proposera de nouveaux visuels pédagogiques pour remplacer ceux déjà en place et ainsi sensibiliser les usagers à adopter de meilleures pratiques.
 - 3. Information et formation des professionnels utilisant l'aire de carénage.

Le CPIE Marennes-Oléron s'engage à prendre contact avec les professionnels utilisant l'aire de carénage pour leur proposer une séance d'information/sensibilisation sur les gestes écoresponsables pouvant être mis en place au cours de leur activité pour une utilisation de l'aire de carénage plus respectueuse de l'environnement.

4. Formation des agents portuaires.

Une des actions phares de la campagne est de proposer aux ports de plaisance d'intervenir gratuitement au sein de leur équipe. Cette formation permet de mener une réflexion sur l'utilisation des équipements portuaires et les comportements respectueux du milieu marin.

- 5. Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des plaisanciers.
- Afin de sensibiliser les usagers du port aux éco-gestes liés à la plaisance et aux thématiques du développement durable, le CPIE Marennes-Oléron a participé, par le biais d'un stand d'information, à des temps forts organisés par le port :
- le 12 août : brocante de l'APPSD
- le 27 août : rassemblement de voiliers traditionnels du FIP.



De plus, à la demande du port, des supports pédagogiques ont été mis à disposition par le CPIE Marennes-Oléron durant la saison et affichés dans le hall d'accueil du port.

Prévisions de travaux

1. Monsieur Le Maire annonce le projet d'une grosse opération de transfert de sable, dans le cadre de la défense douce des côtes ; transfert du sable des pièges à sable du port vers le cordon dunaire de Prouard.

En effet, il devient urgent de renforcer la digue de Prouard (construite en 2008) si l'on ne veut pas la voir se détériorer.

Le volume de sable estimé à retirer serait d'environ 80 000m³ / 90 000m³.

Le montant global des travaux s'élèverait à environ 500 000€ HT.

La part de l'état serait de 40%, celle du conseil départemental de 30%.

La charge restant aux communes de La Brée, de Saint-Denis et de la Communauté de Communes serait donc de 30% (charge répartie équitablement entre ces 3 acteurs).

Planning prévisionnel de ces travaux :

La Communauté de Communes, qui serait maître d'ouvrage, devrait déposer le dossier d'étude début 2018.

L'état et le Conseil Départemental devraient donner leurs avis en juin 2018 pour un éventuel projet en avril 2019.

- 2. En février/mars 2018, comme tous les ans, aura lieu le transfert de sable des pièges à sable.
- 3. Monsieur Charlet précise que les peintures des modules commerciaux ont débuté courant octobre 2017.

Montant global des travaux: 76 000€ HT

57000€ HT pour la peinture des modules commerciaux + 4 000€ HT pour la peinture du bloc sanitaire du parking nord, soit un total de 61 000€ HT

De plus, toutes les fixations des volets (ferrures, rails, paumelles, galets...) sont à changer pour un montant de 15 000€ HT.

- 4. Monsieur Mouclier cite tous les travaux à prévoir dans l'hiver 2017/2018 :
- Changement du dernier ponton de la panne B.
- Rénovation de la panne L.
- Rénovation du platelage de la zone commerciale. En effet, le platelage est en bois exotique, cependant les supports des lames sont en pin. Certains ont pourri et sont donc à changer.
- Changement de certaines bandes de roulement sous les passerelles.
- Changement de 2 flotteurs sur le ponton pêcheurs.
- Peinture des billetteries.
- Rejointoiement des quais à continuer.
- Rotation de catways (au nombre de 18).
- Réfection des catways.

Monsieur Mouclier précise que les bornes électriques ont été changées sur les pannes A, B, C et K et sur tous les bouts de ponton.

5. Monsieur Charlet signale que le lampadaire qui avait été cassé, le long de la digue, a été changé.

Montant des travaux : 800€.

Remboursement de l'assurance : 500€

A la charge du port : 300€.

- 6. Monsieur Mouclier annonce quelques achats / travaux à envisager ultérieurement:
- Rénovation de la toiture de la capitainerie.
- Achat d'un navire de servitude.

Monsieur Garenne souligne l'importance d'un navire capable d'un remorquage rapide. Il cite l'exemple d'une avarie moteur survenue sur un voilier, au mois de juin à l'entrée du port. Le voilier a été remorqué par le semi-rigide de l'YCO qui se trouvait opportunément là. Sans cela, il aurait très bien pu finir à la côte. Vu le trafic présent à St Denis d'Oléron, il est essentiel de pouvoir réagir rapidement en cas de besoin.

- Achat d'un véhicule de service : fourgon.
- Achat de 4 catways de 10m.
- Logiciel de la barrière du parking Nord : soit changer de logiciel, soit remettre à niveau l'existant.
- Rajout d'échelles de secours sur les pontons.
- Rénovation des portillons des passerelles.
- Entretien des pieux, anodes.
- Achat éventuel d'une balayeuse sur godet à roue à mettre devant le manuscopic pour nettoyer les cales de mise à l'eau.
- Changement des plots de la zone commerciale afin de les mettre à hauteur.
- 7. Monsieur Biteau transmet la demande d'un plaisancier qui souhaiterait la mise en place d'un évier dans le bloc sanitaire du parking nord.
- 8. Monsieur Charlet annonce qu'un devis a été demandé auprès d'une société de nettoyage afin d'envisager, éventuellement, d'externaliser le nettoyage des blocs sanitaires.

Monsieur Garenne signale que la propreté des blocs sanitaires du port de Saint-Denis est très appréciée par les plaisanciers, et précise qu'ils sont beaucoup mieux entretenus que les sanitaires de nombreux autres ports, et sûrement parce que ce sont les agents du port euxmêmes qui les nettoient.

3- Tarifs 2018

Monsieur Le Maire précise que les charges du port sont très élevées et difficiles à comprimer, en raison, essentiellement, du montant des remboursements d'emprunts qui ne cessent d'augmenter jusqu'en 2025.

Pour alléger ces montants, il avait été suggéré d'envisager la renégociation des prêts existants auprès d'autres établissements bancaires, puisque la SFIL (Société de Financement Local) n'a pas souhaité renégocier ces contrats.

Le Crédit Agricole a fait une proposition de taux beaucoup plus intéressant que le taux actuel.

Taux : 1.93% Durée : 14 ans

Cependant, un éventuel rachat de crédit implique des indemnités compensatrices, qui dans ce cas précis, s'élèveraient à 834 000€.

Le conseil municipal du 28 juin 2017 a donc décidé de renoncer à cette renégociation.

		TOTALITE D	ES EMPRUNT	S	
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2017	5 586 440,52	371 429,38	239 017,74	610 447,12	5 215 011,14
2018	5 215 011,14	395 590,70	222 836,92	618 427,62	4 819 420,44
2019	4 819 420,44	421 636,75	205 862,34	627 499,09	4 397 783,69
2020	4 397 783,69	449 716,40	187 774,24	637 490,64	3 948 067,29
2021	3 948 067,29	479 990,38	168 660,35	648 650,73	3 468 076,91
2022	3 468 076,91	512 632,21	147 903,26	660 535,47	2 955 444,70
2023	2 955 444,70	538 066,79	126 034,42	664 101,21	2 417 377,91
2024	2 417 377,91	572 246,62	103 109,22	675 355,84	1 845 131,29
2025	1 845 131,29	612 557,35	78 711,21	691 268,56	1 232 573,94
2026	1 232 573,94	601 051,49	52 419,60	653 471,09	631 522,45
2027	631 522,45	299 001,19	26 744,58	325 745,77	332 521,26
2028	332 521,26	39 943,34	13 723,62	53 666,96	292 577,92
2029	292 577,92	41 697,03	11 969,93	53 666,96	250 880,89
2030	250 880,89	43 527,74	10 139,22	53 666,96	207 353,15
2031	207 353,15	45 438,83	8 228,13	53 666,96	161 914,32
2032	161 914,32	47 433,82	6 233,14	53 666,96	114 480,50
2033	114 480,50	49 516,39	4 150,57	53 666,96	64 964,11
2034	64 964,11	51 690,40	1 976,56	53 666,96	13 273,71
2035	13 273,71	13 273,71	143,03	13 416,74	0,00

D'autres charges ne cessent d'augmenter : charges de personnel, taxe foncière...

Compte-tenu de tous ces éléments, et de la hausse des prix en 2017, Monsieur Le Maire suggère une augmentation des tarifs du port de 1.5%.

Monsieur Biteau précise que le taux d'inflation de référence 2016 est de 0,6%.

Il souhaite une augmentation limitée à 1% car il fait remarquer que les hausses cumulées des trois années passées font apparaître un différentiel de 2,1% en faveur du Port par rapport à l'inflation.

Après réflexion et consultation, l'ensemble des membres du conseil portuaire donne un avis favorable à cette augmentation de 1,5% car elle compense l'inflation et la majoration des charges financières due à la progressivité des remboursements d'emprunts.

4- Mise à jour du plan de réception des déchets

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance à la capitainerie.

Ce plan doit être remis à jour tous les 3 ans.

La dernière mise à jour date d'octobre 2014. Il convient donc de le remettre à jour.

Le nouveau plan proposé a été envoyé en amont aux membres du conseil portuaire.

Aucune modification supplémentaire n'a été suggérée.

5- Questions diverses

1- Monsieur Garenne réitère sa suggestion d'augmenter de quelques centimes le tarif du carburant ; les tarifs appliqués par la société LECLERC à ce jour, étant bien inférieurs aux tarifs appliqués dans les autres ports.

Ces quelques centimes pourraient être une recette supplémentaire pour le port (à titre indicatif, le volume de carburant délivré en 2017 est d'environ 300 000 litres).

Certains membres du conseil portuaire estiment que le coût faible des carburants est un atout précieux pour le port et choisissent de maintenir les conditions existantes.

Monsieur Garenne suggère également qu'une étude comparative des prix des carburants soit faite dans la région, et que les détails du contrat de partenariat avec le centre Leclerc soient communiqués au conseil portuaire.

Monsieur Biteau fait remarquer que la baisse promotionnelle du carburant en station, le weekend du 21 et 22 octobre, n'a pas été répercutée au port, vraisemblablement due à un oubli.....

2- L'école de voile (YCO) verse annuellement un loyer pour le local communal qu'il occupe. En 2017 et 2018, elle sera exonérée de loyer.

Monsieur Biteau demande quelques informations à ce sujet, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque et ceci dans un souci de parfaite transparence.

Monsieur Le Maire annonce que l'YCO a supporté financièrement de gros travaux en 2017, notamment la prise en charge d'une partie de l'installation d'un ascenseur, permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle située à l'étage.

Ces travaux auraient dû, normalement, être supportés par le propriétaire du bâtiment. L'association a tout de même pris en charge une grosse partie des travaux. Montant des travaux : 15 000€ Subvention obtenue: 6 000€ Prise en charge par l'YCO : 9 000€

Le conseil municipal du 17 mai 2017, après en avoir délibéré a donc décidé d'exonérer l'YCO des loyers 2017 et 2018 pour l'occupation des locaux de la Base Nautique.

3- Monsieur Biteau demande l'avancement du dossier concernant la demande, faite auprès du Service Mer et Littoral, relative à la disparition des 2 bouées d'attente situées à quelques centaines de mètres de l'entrée du port.

Monsieur Charlet répond qu'il n'a toujours pas eu de réponse. Le dossier est donc toujours en cours.

4- Concernant les prévisions des marées, Monsieur Garenne précise que le SHOM diffuse désormais des horaires pour Saint-Denis.



5- Monsieur Garenne remercie le port pour la mise en place des anneaux de quais au niveau de l'esplanade du port, facilitant l'amarrage des navires lors d'évènements occasionnels (tels que « LE CORENTIN » en octobre 2016 ou « LA LOUPIOTE » en juillet 2017).

- 6- Monsieur Garenne transmet la suggestion d'un professionnel du port qui proposerait de mettre en place un « salon » du port (regroupant les professionnels du nautisme).
- 7- Monsieur Louis fait part des remarques de quelques plaisanciers qui constatent toujours une vitesse excessive de certains navires dans le port (souvent les mêmes).

De plus, il rajoute que certains plaisanciers nettoient leurs filets et leurs poissons sur les pontons alors que cela est formellement interdit sur le règlement de police et d'exploitation du port (cf. article 23).

8- Monsieur Biteau demande ce qu'il en est du projet de recrutement d'une entreprise de surveillance de nuit pour le port et ses abords.

Monsieur Le Maire indique que l'école de voile et le gestionnaire de la buvette ont été directement impactés cet été par des nuisances sonores nocturnes et des dégradations de matériel et qu'ils seraient prêts à participer financièrement à la dépense pour une surveillance de nuit qui s'élèverait à 20000 euros, pour deux mois.

Il ne s'agirait pas de rondes de vigiles car cela est interdit sur le domaine publique mais d'une surveillance passive.

Les membres du conseil portuaire émettent des doutes quant à l'intérêt d'une telle mesure qui n'aurait pas d'effet dissuasif mais dont le cout est loin d'être négligeable.

La séance est levée à 17h15.